



INTER-PRO 35
Le Syndicalisme Indépendant
35, rue d'Échange 35000 RENNES
N°255

PIC RENNES ARMORIQUE
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**INTER
PRO35**

Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

**RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR**

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

**OCT. 2023
N°255
Au sommaire**



Ne jamais se résigner, ni se renier !

La résignation est un suicide quotidien dit-on et c'est vrai aussi pour le syndicalisme.

Vendredi 13 octobre, nous étions dans la rue pour réaffirmer haut et fort que nous ne tournions pas la page des retraites et que nous exigeons encore et toujours l'abrogation de la loi Macron qui condamne tous les salariés du privé comme du public à 2 ans ferme.

Sans espérance excessive car cette journée de « mobilisation » décidée par l'intersyndicale nationale (la même qui nous a amenés dans le mur avec ses 14 journées saute-mouton) n'avait visiblement aucune autre ambition que le faux-semblant de l'unité qui ne fera pas illusion bien longtemps d'ailleurs.

Mais dans le département, nous avons pesé fort pour obtenir un communiqué intersyndical qui intègre cette revendication d'abrogation. Renier cette exigence revenait à insulter toutes les militantes et militants qui se sont battus pendant 5 mois, jour et nuit parfois, sur les piquets de grève et les points de blocage.

Jamais nous ne nous résignerons à l'insupportable. L'insupportable de la retraite des morts, l'insupportable de la misère qui se diffuse partout alors que des dizaines de milliards s'entassent dans les coffres des plus riches, l'insupportable du mépris des puissants de ce monde et de leurs subsidiaires politiques, l'insupportable des idées xénophobes, obscurantistes et de rejet qui prospèrent sur ce fumier austéritaire, à Arras comme ailleurs, l'insupportable de la guerre.

Sans se la jouer mais avec une détermination sans faille, à l'image de notre congrès du 15 septembre dernier, nous allons faire œuvre utile pour que vive le syndicalisme indépendant, le fédéralisme, la démocratie syndicale à la base qui ne supporte aucune tutelle et aucun formatage bureaucratique.

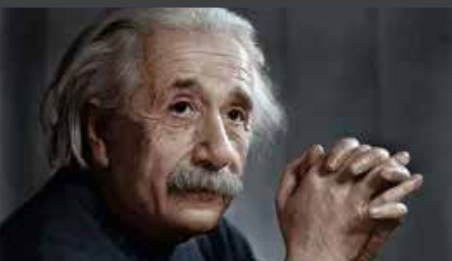
Bref, nous allons faire vivre la Force Ouvrière.

**Vive la vie, vive la pensée libre, vive la sociale !
Vive la cgt Force-Ouvrière !
Rennes, le 16 octobre 2023
Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général**

- ÉDITORIAL (P1)
- HISTOIRE (P2)
- L'UD EN ACTION (P3)
- INFO (P4-5)
- NOS SYNDICATS (P6)
- NOTRE UD (P7)
- INFO UD, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC, CLIN D'ŒIL DU PATOCHE (P8)

CITATION DU MOIS

" la bureaucratie réalise la mort de toute action".
Albert EINSTEIN
1879-1955
Physicien théoricien



Petite histoire des impôts



Caricature de presse. « Le peuple livré aux impôts dans la grande fosse du budget ». Planche parue dans « La Caricature » du 20 juin 1833. CC0 Paris Musées /Maison de Balzac

L'impôt apparaît avec l'émergence des États. Sous l'Ancien Régime, ils seront variés et particulièrement inégalitaires. Ils seront à l'origine de nombreuses révoltes paysannes, mais surtout une des causes de la Révolution de 1789.

Dès le Moyen Âge, le petit peuple (90 % de paysans) doit payer des impôts, à son seigneur, à son roi et en plus à son curé. Les impôts royaux vont augmenter dès le XII^e siècle, quand les Capétiens vont vouloir agrandir leur territoire par des guerres ou des mariages. Cela coûte cher. Dès le XV^e siècle, ils deviendront permanents et obligatoires : taille, aides, gabelle, dîme, champart.

La taille est un impôt direct qui apparaît dès le XI^e siècle. La noblesse, le clergé et la bourgeoisie des villes en sont exonérés, comme certaines villes (Dieppe) et régions (Bretagne) aussi. Elle devient annuelle et permanente en 1439 pour financer l'effort de guerre contre les Anglais. Au XVII^e siècle, la taille donnera naissance à d'autres impôts : la capitation, le dixième puis le vingtième. Sous Henri IV, la taille représente 60 % des ressources du royaume, mais seulement 25 % sous Louis XIV. Elle sera abolie en 1791.

En 1360 arrive l'« aide », un impôt que le vassal verse au seigneur pour obtenir le droit de ne pas faire de service militaire. Par la suite, différents types « d'aides » verront le jour et ces impôts indirects seront à payer tant au seigneur qu'au roi. Elles seront elles aussi supprimées par la Révolution.

Le sel et le goupillon

La gabelle est un impôt sur le sel apparu en 1246. Le sel est indispensable pour conserver les aliments. C'est ainsi que les rois le taxent, ce qui engendre une contrebande épique. La gabelle sera abolie le 1^{er} décembre 1790, réinstaurée par Napoléon en 1806, partiellement réabolie en avril 1848 et totalement abolie seulement le 31 décembre 1945.

Quant à l'Église, dès le VI^e siècle elle a instauré la dîme. Le croyant, fervent ou converti de force, devait payer en nature ou en argent 10 % de ses revenus à sa paroisse. Les seigneurs ont alors copié les religieux en obligeant leurs paysans à payer une dîme seigneuriale, appelée le champart. Martin Luther, à l'origine du protestantisme, s'est révolté contre ces pratiques et a dénoncé la dîme. Nombre de paysans ont alors rejoint la Réforme, refusant la dîme mais aussi le champart.

Cette multitude d'impôts a saigné une paysannerie qui était très dépendante des conditions climatiques. Des récoltes mauvaises signifiaient l'arrivée de la famine. Et sans compter que les nobles et le clergé, qui eux ne travaillaient pas, prenaient vos maigres biens. Il n'y avait que la révolte en réponse. D'où les jacqueries brutales, sauvages, terriblement réprimées. C'est la Révolution de 1789 qui fera table rase de ces impôts d'Ancien Régime.

L'impôt moderne

Ce n'est qu'en 1914 que l'impôt sur le revenu, avec un principe de progressivité, est adopté en France avec la déclaration des revenus. Il s'agit notamment de financer l'effort de guerre. Quant à la TVA, impôt proportionnel particulièrement injuste pour les classes modestes, elle est votée le 10 avril 1954. C'est la recette fiscale la plus importante, près de trois fois supérieure en 2022 à celle induite par l'impôt sur le revenu.

Augmentez les salaires pas l'âge de la retraite !



Nous étions 3000 dans les rues de Rennes et 400 à St-malo (pour un rassemblement puisque la sous-préfecture n'a pas autorisé la manifestation malouine) mobilisés ce vendredi. À Rennes, le mot d'ordre que nous avons lancé et qui a été repris, bien au delà du cortège FO, était "augmentez les salaires, pas l'âge de la retraite" !

FO 35 ne tourne pas la page des retraites et a su le dire aujourd'hui, quelques jours avant la conférence sociale de Macron. Pour nous le préalable pour participer à cette conférence est que Macron abroge sa loi mortifère, celle de la retraite des morts.

On ne peut rien construire de loyal et sincère sur le champ de ruine social et démocratique que constitue cette loi.

À nous, à la base, d'imposer un véritable rapport de force pour gagner sur cette revendication. et sur les autres.

On demande l'abrogation de la réforme des retraites.



<https://twitter.com/i/status/1712759347288101218>

Fabrice Lerestif, secrétaire général de Force Ouvrière Ille-et-Vilaine prend la parole avant le début de la manifestation. « **Nous ne tournons pas la page des retraites (...)** Il faut porter les autres revendications, mais on ne peut pas partir d'un champ de ruines », insiste-t-il, pour motiver les troupes au départ.

Actu Rennes le 13 octobre 2023

Ce 13 octobre, 200 personnes ont pris part à une manifestation non autorisée à Saint-Malo



En se rendant, vendredi matin, à pied, jusqu'à la sous-préfecture, les manifestants malouins ont voulu rappeler que « jamais rien ne les empêchera de manifester » ! (Le Télégramme/Sylvie Vennegues)

Ce vendredi matin, à Saint-Malo, plus de 200 personnes ont pris part à une manifestation contre l'austérité, pour une augmentation des salaires et l'égalité femmes-hommes, un rassemblement lancé par l'intersyndicale mais interdit par la sous-préfecture !

En se rendant, vendredi matin, à pied, jusqu'à la sous-préfecture, les manifestants malouins ont voulu rappeler que « **jamais rien ne les empêchera de manifester** » !

Ce sont des représentants syndicaux mitigés qui, ce vendredi matin, se sont retrouvés sur le parvis de la médiathèque dans le cadre d'un mouvement national contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes. « De l'argent pour les salaires, pour l'école, pour l'hôpital, pas pour les actionnaires ! » ont scandé les manifestations le long du parcours qui les a conduits jusqu'à la sous-préfecture.

« **La préfecture dit n'avoir pas reçu de déclaration préalable !** »

Le Télégramme le 13 octobre 2023

À leur tour, les députés conditionnent l'accès au RSA

Du 25 septembre au 4 octobre, l'Assemblée nationale a examiné en première lecture le projet de loi pour le plein emploi. Ce texte, adopté le 10 octobre, vise notamment à réformer le service public de l'emploi pour atteindre un taux de chômage de 5 % d'ici 2027, contre 7,2 % actuellement.

Les députés ont validé la mise en réseau des différents acteurs du service public de l'emploi : État, collectivités locales, Pôle emploi, missions locales, Cap emploi... Les bénéficiaires du RSA seront automatiquement inscrits à France Travail, l'opérateur public qui doit succéder à Pôle emploi dès 2024. Ils devront signer un contrat d'engagement. Dans la lignée des sénateurs, les députés ont confirmé l'obligation de réaliser au moins quinze heures d'activité par semaine pour percevoir le RSA.

Ils ont cependant prévu des exceptions – diminution du nombre d'heures ou dispense d'activité – selon la situation personnelle des bénéficiaires.

En cas de non-respect du contrat d'engagement, le versement du RSA pourra être suspendu. Ces sommes pourront être récupérées rétroactivement, mais dans la limite de trois mois d'allocations, un plafond instauré par les sénateurs et confirmé par les députés.

Un texte condamné par le CCN de FO

Le Congrès confédéral national (CCN) de FO, réuni les 26 et 27 septembre à Bourges, avait condamné le projet de loi Plein emploi voyant en France Travail "un projet destructeur pour le service public de l'emploi". Il avait également dénoncé la réforme du RSA, qui mène à la "réalisation d'un travail obligatoire payé en dessous du Smic", et "attaque notre modèle social républicain de solidarité".



En revanche, les députés ont voté en faveur de nouveaux droits pour les travailleurs handicapés employés par des Esat, qui pourront notamment adhérer à un syndicat, faire grève ou recevoir des titres-restaurant, ce dont se félicite FO

Le 10 octobre, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de loi avec sa mesure RSA. Députés et sénateurs se réuniront ensuite en commission mixte paritaire.

Publié mercredi 11 octobre 2023 par Clarisse Josselin, L'Info Militante



**RÉFORME
DES RETRAITES
C'EST NON !**

MAUDITE SOIT LA GUERRE !

Force Ouvrière (FO) Ille-et-Vilaine concernant la guerre au Proche-Orient condamne tout acte de guerre quel qu'il soit.

FO exprime sa grande inquiétude, son soutien et sa solidarité à l'égard de la population, des travailleurs et de leurs syndicats, qui sont les premières et principales victimes, comme cela est toujours le cas dans tous les conflits.

Nous appelons le mouvement syndical à œuvrer solidairement pour l'arrêt immédiat des actes de guerre, pour la paix et la justice sociale.

info

Communiqué de la FNEC FP-FO

Ce vendredi 13 octobre 2023, un professeur d'un établissement d'Arras a été assassiné durant son service. Deux autres personnels (un professeur, un agent technique) ont été gravement blessés.

La FNEC-FP-FO adresse ses sincères condoléances et tout son soutien aux familles, aux proches, aux personnels et aux élèves de l'établissement dont elle partage l'effroi.

Pour la FNEC-FP-FO, cet évènement tragique souligne une nouvelle fois la nécessité de protéger, autrement que par des discours, l'École publique et ses personnels qui mettent leur vie au service du droit à l'instruction des élèves.

Trois ans après le meurtre de Samuel Paty, comment se fait-il que l'on puisse entrer dans un lycée avec une arme ? Comment se fait-il que l'on puisse tuer un professeur de l'enseignement public, blesser des personnels ?

Comment se fait-il que le ministre Jean-Michel Blanquer se soit opposé pendant 8 mois après l'assassinat de Samuel Paty à ce que le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de travail (CHSCT) se réunisse dans l'académie de Versailles pour mener l'enquête prévue dans les prérogatives de cette instance ?

L'École publique doit être une enceinte protégée.

Pour cela il faut les postes statutaires nécessaires et arrêter d'en supprimer.

Nous avons maintes fois rappelé que le Statut général des fonctionnaires est le garant de leur indépendance. Chercher à détruire le Statut, ce n'est pas un service rendu aux personnels qui, au contraire, exigent d'être protégés et que leurs droits soient renforcés. Et pourtant, trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, la Loi de Transformation de la Fonction publique demeure...

Nous demandons au ministère de prendre ses responsabilités en donnant le message clair que la Formation spécialisée sera convoquée dans les plus brefs délais, et que tous les moyens soient donnés pour accompagner les familles, les personnels et les élèves.

La FNEC FP-FO soutient tous les personnels qui décident de se réunir pour établir toutes leurs revendications en défense de l'École publique et exiger l'appui inconditionnel de l'employeur lorsqu'une protection fonctionnelle est demandée.

Le ministre a décidé une journée d'hommage à Samuel Paty lundi prochain. Nous demandons que la liberté pédagogique des personnels soit respectée.

Pour que de tels événements ne se reproduisent pas, il faut que tous les moyens exigés par les personnels et leurs syndicats soient donnés : c'est de la responsabilité du ministre.

Montreuil, le 13 octobre 2023



L'UD aux cotés de ses militantes et militants !

Élections

FO Chimie

Beau résultat FO chez Conti

Des élections professionnelles se tenaient mi-septembre dans l'entreprise Conti Rennes (ex gomme pour les anciens ..)

FO obtient 4 sièges sur 6 dans le premier collège , les 3 sièges dans le collège 2 et un siège sur 2 dans le collège 3 .

Bravo à Thierry, Jean-Michel et à toute l'équipe FO

FO confirme sa représentativité chez Cooper Standard à Vitré

Dés élections ont eu lieu chez Cooper Standard à Vitré.

FO obtient 1 élu dans le collège ouvriers, 1 élu dans dans le collège agents de maitrise et un élu suppléant dans le collège cadres et confirme sa représentativité.

Bravo à Corinne et son équipe

FO s'implante chez Alflex à Vitré

FO a présenté pour la première fois une liste dans l'entreprise Alflex à Vitré.

FO obtient une élue dans le premier collège avec 22,5% des voix et la représentativité tous collèges confondus.

Bravo à Lucie et ses camarades



FEC FO

FO chez MMO (matériel médical)

Des élections ont eu lieu dans l'entreprise MMO (Vitré).

La liste FO obtient 3 élus sur 3 dans le collège 1. La CGC obtient le poste dans le collège 2

Bravo à Virginie et à son équipe

SDAS FO

Implantation historique pour FO aux Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) Bretill Armor

15 % des voix au premier tour devant la CGT, FO obtient 2 élus

Bravo à Tony

Emmaüs Hédé 100 % pour FO

soit 4 élus FO Titulaires et Suppléants

SNUDI/SNFOLC ET FO VILLE DE RENNES

Enfants en situation de handicap : À Rennes, les syndicats manifestent pour les AESH

Une manifestation s'est déroulée à Rennes, mardi 3 octobre 2023, dans le cadre de la journée d'action nationale pour défendre les accompagnants d'enfants en situation de handicap (AESH).



Les syndicats demandent de meilleures conditions de travail pour les Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). | OUEST-FRANCE

Une centaine de personnes était rassemblée devant le rectorat. Ce mardi 3 octobre 2023, plusieurs syndicats, dont la CGT, FO, la FSU et Sud Éducation appelaient à la grève pour soutenir les Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Ils s'étaient déjà mobilisés en juin dernier. Cette fois, une centaine de manifestants s'est retrouvée devant les grilles du rectorat d'académie, à Rennes. Toujours avec les mêmes revendications.

Ils veulent un statut de catégorie B

Les syndicats réclament « **de meilleurs salaires, un statut reconnu** » pour cette activité exercée le plus souvent par des femmes, avec un temps partiel imposé. En Ille-et-Vilaine, on compte environ un millier d'AESH aussi bien dans le public que le privé, dans l'enseignement primaire et secondaire. Au-delà du cas des AESH, ce sont aussi les conditions de travail des Assistants d'éducation (AED, anciens surveillants) et des Agents spécialisés des écoles maternelles (Asem) qui sont pointées du doigt.

Les syndicats ont prévu de se retrouver le 13 octobre, lors de la journée de mobilisation contre l'austérité. Plusieurs défilés sont prévus en Ille-et-Vilaine. « **La question des moyens que l'on donne à l'école est posée, estime Fabrice Lerestif, le secrétaire général de Force Ouvrière pour l'Ille-et-Vilaine. Sans justice sociale, il n'y a pas de vraie République.** »

Ouest-France le 03/10/2023

FO MÉTAUX

La mobilisation paye chez Carl Zeiss Vision

La section FO de l'entreprise Carl Zeiss Vision (fabrication de verres de lunettes) basée à Fougères s'est mobilisée, jusqu'à la grève, à l'occasion de la discussion sur les salaires (NAO).

Au terme de cette mobilisation FO a obtenu pour les salarié(e)s : 6% d'augmentation pour les non cadres et 5 % pour les cadres et une prime de 350 euros payée en octobre.



Les salariés des équipes week-end de l'entreprise Zeiss, devant l'entrée des locaux à Fougères

Bravo à Chantal et à son équipe



"La découverte d'un nouveau monde!"

C'est l'expression qu'a utilisé une stagiaire à l'issue du stage découverte qui s'est tenu du 25 au 29 septembre dans les locaux de l'Union Départementale.

Un monde qui en vaut le coup selon l'avis unanime des camarades.

"On sait qu'on ne s'est pas trompé de maison".

Grand merci à Guillaume l'animateur.

STAGES CFMS 2024 à l'UD 35

Comme vous le savez, la confédération demande, voire exige désormais une inscription par e-fo, malgré notre demande de ne pas pas imposer le tout numérique.

N'hésitez pas à nous contacter si souci pour s'inscrire.

DATES	INTITULÉ	DURÉE
Du lundi 29 JANV. au vendredi 2 FÉV.	DÉCOUVERTE	5 jours
Du lundi 11 au vendredi 15 MARS	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	5 jours
Du mardi 16 au jeudi 18 AVRIL	JE NÉGOCIE	3 jours
Du lundi 13 au vendredi 17 MAI	CSE	5 jours
Du lundi 10 au vendredi 14 JUIN	DÉCOUVERTE	5 jours
Du lundi 23 au vendredi 27 SEPT.	DÉCOUVERTE	5 jours
Du mardi 27 au jeudi 29 OCTOBRE	CONNAÎTRE SES DROITS	3 jours
Du lundi 4 au vendredi 8 NOV.	SSCT	5 jours



Clin d'œil du PATOCHE



ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

Nos stages

STAGES CFMS 2023

DATES	INTITULÉ	DURÉE
Lundi 13 au vendredi 17 NOV.	LE C.S.E.	5 jours

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique DANS LES DÉPARTEMENTS 22, 29 OU 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

COMMISSION HANDICAP

Permanences Handicap-Emploi
Accès aux droits des accompagnants
 Sur rendez-vous tous les 3^{ème} mercredi de chaque mois tél. : 02.99.65.36.60

Nos Unions Locales

RENNES
 35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60

ulforennes@gmail.com
 Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO

09.66.96.37.97

ulfostmalo@wanadoo.fr
 Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

FOUGÈRES

7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES

02.99.99.00.49

ulfofougeres@orange.fr

Tous les mardis après-midi,
 (juridique : un lundi sur trois)

VITRÉ

45, rue de Paris 35500 VITRÉ

02.99.74.42.80

ulfovitre@orange.fr

REDON

1, rue du Tribunal 35600 REDON

02.99.71.16.48

06.81.09.51.02

fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES

AFOC

35

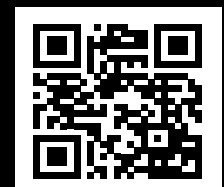
L'AFOC 35

ASSURE SES PERMANENCES SUR RDV

CONTACTEZ-NOUS : TÉL. : 02 99 65 36 66

*Informier
 Conseiller
 Défendre
 Représenter
 Accompagner*

POUR PLUS D'INFOS :



Pensez à vos timbres : commande, paiements et suivi sur eFO.

TIMBRES 2023 : 5,20 €
 tresorerie.udfo35@orange.fr